

446529

NOTE BIO COM(78)481 AUX BUREAUX NATIONAUX, CC AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I, ET A M. LECOMTE, DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 20 DECEMBRE 1978

43<sup>2</sup>

BUDGET (VON ~~BERG~~ SCHWERIN)

LA COMMISSION A EXAMINE LE PROBLEME DES RECETTES DU BUDGET CECA POUR 1979. P.M.: LA COMMISSION AVAIT PROPOSE EN OCTOBRE, UN BUDGET DE 180 MUCE DONT 60 MUCE AURAIENT DU ETRE COUVERTS PAR DES RECETTES DOUANIERES SUR LESQUELLES LA COMMISSION AVAIT COMPTE, SUR BASE DE SA PROPOSITION D'AVRIL DERNIER. LE CONSEIL A DECIDE LE 19 DECEMBRE D'ACCORDER A LA COMMISSION, A TITRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES DE LA PART DES MEMBRES, LA SOMME DE 32 MUCE, COMME L'ANNEE DERNIERE.

ETANT DONNE QUE LE BUDGET OPERATIONNEL CECA NE PERMET PAS DE DEFICIT, LE BUDGET DOIT DONC ETRE RAMENE DE 180 A 152 MUCE POUR COUVRIR LES 28 MUCE RESTANTS.

PAR CONSEQUENT, LA COMMISSION A DECIDE DE REDUIRE LES DEPENSES POUR AIDES SOUS FORME DE BONIFICATION D'INTERETS PAR LE MONTANT CORRESPONDANT; EN EFFET, CES DEPENSES CONSTITUENT UNE NOUVELLE ACTION NON PREVUE DANS LE TRAITE CECA EN FAVEUR DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE ET SONT A L'ORIGINE DU DEFICIT.

LA COMMISSION S'EST RESERVE LE DROIT DE REVENIR SUR LA SITUATION DANS LE COURANT DE L'ANNEE BUDGETAIRE EN TENANT COMPTE DU DEVELOPPEMENT DES DEPENSES EN LA MATIERE.

(CORRIGENDUM: AU PREMIER PARAGRAPHE: LIRE ETATS MEMBRES) FONDS SOCIAL (VAN ENK)

LA COMMISSION A APPROUVE, DANS SES GRANDES LIGNES, L'AGREMENT DES DEMANDES DE CONCOURS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN. IL S'AGIT LA DE LA DEUXIEME TRANCHE DES PRESTATIONS DU FONDS SOCIAL. QUELQUES ELEMENTS DANS CE DOSSIER RESTENT ENCORE A VERIFIER ET A ELABORER. IL EST PREVU QUE L'ENSEMBLE DES CHIFFRES REGIONAUX SERA MIS AU POINT A LA MI-JANVIER.

LA DATE DE PUBLICATION SERA PORTEE A VOTRE CONNAISSANCE AUSSITOT QUE POSSIBLE.

AIDE D'URGENCE EN FAVEUR DU SRI-LANKA (VON HELLDORF)

VOIR IP(78)276 / / / /

NNNN

JC/md

E. PERLOT

Le 21.12.78

## - TURQUIE (M. VASEY)

■ -----

LA COMMISSION A EU UN PREMIER DEBAT D'ORIENTATION SUR LES RELATIONS AVEC LA TURQUIE. IL S'AGIT DE PREPARER L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS AVEC ANKARA SUR LES MODIFICATIONS QUE LE GOUVERNEMENT TURC SOUHAITE APPORTER A L'ACCORD D'ASSOCIATION ET QUI AVAIENT ETE PRESENTEES A LA COMMISSION EN OCTOBRE DERNIER (VOIR BIO(78)358 SUITE 1). LA COMMISSION A L'INTENTION DE FAIRE DES PROPOSITIONS AU CONSEIL SUR L'ENSEMBLE DES DEMANDES TURQUES, ET A CHARGE SES SERVICES DE PREPARER DES PROPOSITIONS DETAILLEES. DANS LE DOMAINE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET FINANCIER, LA COMMISSION S'ORIENTE VERS LA CONCLUSION D'UN 4E PROTOCOLE FINANCIER D'UN MONTANT SENSIBLEMENT SUPERIEUR A CELUI DU 3E PROTOCOLE, QUI EST DU 310 MUC, AINSI QUE L'ETABLISSEMENT D'UN FONDS SPECIAL. DANS LE DOMAINE COMMERCIAL LA COMMISSION FERA DES PROPOSITIONS TENDANT A PERMETTRE LE GEL DES OBLIGATIONS TURQUES EN MATIERE DE LIBERALISATION DES IMPORTATIONS, ETC. LA POSSIBILITE D'UNE AMELIORATION DU VOLET AGRICOLE DE L'ACCORD SERA EGALEMENT EXAMINEE. DANS LE DOMAINE SOCIAL LA COMMISSION POURRAIT ADRESSER DES RECOMMANDATIONS AUX ETATS MEMBRES. EN CE QUI CONCERNE LA QUESTION DE SAVOIR CE QUE LA COMMUNAUTE POURRA FAIRE POUR AIDER LA TURQUIE A SURMONTER LA CRISE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS, ON POURRA REPOUDRE QUE LA COMMUNAUTE NE DISPOSE PAS AU STADE ACTUEL DES MOYENS D'ACTION POUR VENIR EN AIDE A LA TURQUIE. LA COMMISSION A FAIT CE QU'ELLE POURRAIT PAR LA LETTRE DU PRESIDENT JENKINS AUX NEUF CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT POUR SENSIBILISER LES ETATS MEMBRES A LA NECESSITE POLITIQUE DE FAIRE QUELQUECHOSE. UNE SOLUTION DEPEND D'UNE ACTION CONCERTEE DU FMI, DE L'OTAN ET DES ETATS MEMBRES DE LA COMMISSION.

## - ACCORD CEE-AID (ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DEVELOPPEMENT, GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE) (VON HELLDORF)

■ -----

LA COMMISSION A ADOPTE ET TRANSMIS IMMEDIATEMENT AU CONSEIL UNE PROPOSITION CONCERNANT L'APPROBATION AU NOM DE LA COMMUNAUTE DE L'ACCORD SIGNE LE 2 MAI 1978 RELATIF A LA GESTION DE LA CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE (385 MILLION DOLLARS US) A L'ACTION SPECIALE CCEI (1 MILLIARD DOLLARS US AU TOTAL), ETANT DONNE QUE 8 ETATS MEMBRES L'ONT RATIFIE ET QUE LA RATIFICATION PAR L'ITALIE EST IMMINENTE.

L'AID POURRA AINSI PROCEDER AU DEBOURSEMENT DE LA CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE, DONT IL ASSUME LA GESTION, EN FAVEUR DES PAYS BENEFICIAIRES. POUR DETAILS DE CETTE OPERATION VOIR P - 54, MAI 1978. AMITIES, E. PERLOT COMEUR 13H NNNN